

Formation menant au DEAS - Diplôme d'Etat aide-soignant

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CFPBNA . CENTRE FORMATION
BORDEAUX NORD
Marion Noisilleau pour les Parcours
Complets ; Raphaëlle Beaumont pour
les Parcours Partiels
05.56.43.70.82
contact@cfpbna.asso.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Concours
Entretien
Information collective

Niveau d'entrée requis :

Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3
européen)

Conditions d'accès :

Aucun diplôme n'est requis pour se présenter
aux épreuves d'admissibilité, le tout étant
d'être âgé d'au moins 17 ans au 31 décembre
de l'année de l'examen.

Prérequis pédagogiques :

Accès : Les candidats doivent réussir le
concours organisé chaque année. Les
candidats titulaires d'un titre ou diplôme du
secteur sanitaire ou social homologué au
minimum niveau V (BEP Carrières sanitaires
et sociales, BEPA Services aux personnes,
CAP Petite enfance...) sont également de
l'épreuve écrite. Concours : Deux épreuves -
une épreuve écrite, - une épreuve orale.
Epreuve écrite dite d'admissibilité : d'une
durée de 2 heures et notée sur 20, se
compose de 2 parties : - questionnement sur
un texte de culture générale d'ordre sanitaire
et social - série de questions sur les notions
de base en biologie humaine et sur les quatre
opérations de base en arithmétique (addition,
soustraction, multiplication et division) ainsi
que sur les conversions. Epreuve orale dite
d'admission : d'une durée de 30 minutes, et
notée sur 20, se compose de 2 parties : - une
préparation du sujet relevant du domaine
sanitaire et social de 10 minutes, - un
entretien avec le jury de 20 minutes. Sélection
Parcours partiels : Deux épreuves : - une
sélection sur dossier : sur la base du dossier
de candidature à composer, les candidats sont
retenus pour la deuxième étape, - un entretien
individuel de 20 minutes avec le jury sans
préparation préalable. .

Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

Objectif de la formation

Notre Objectif est de vous mener jusqu'à l'Obtention du Diplôme d'Etat Aide Soignant : - en Parcours complet, - en Parcours partiel. Avec 4 formateurs permanents et une équipe administrative attentive aux besoins des stagiaires et des entreprises, nous accompagnons tous les parcours vers la réussite, avec un taux de plus de 97 %.

Contenu et modalités d'organisation

La formation est régie par l'arrêté du 22 Octobre 2005 modifié relatif à la Formation menant au DEAS ou Diplôme d'Etat Aide-Soignant. L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier et en collaboration. L'aide-soignant apporte les soins d'hygiène corporelle et veille au confort physique et moral des malades. Il les aide à se déplacer, à se nourrir, à effectuer leur toilette et à s'habiller. Il réalise des soins non médicaux (prise de température, surveillance du poids...). Il exerce son activité en milieu hospitalier ou extra hospitalier, dans le secteur médical, médico-social ou social. Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri-disciplinaire et participe aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. L'aide-soignant contribue au bien-être des personnes prises en charge et à leur faire recouvrer, dans la mesure du possible, leur autonomie. Pour cela, afin d'acquérir savoirs, savoirs-faire et savoirs-être, la formation en alternance (cours/stage) se compose de 41 semaines de la manière suivante : - 17 semaines de cours théoriques (17 semaines, ou 595 heures), - 24 semaines de stage clinique (24 semaines, ou 840 heures). L'enseignement est dispensé sous forme de 8 unités de formation (unité de formation : un module et une compétence à valider) : - Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne, - Module 2 : L'état clinique d'une personne, - Module 3 : Les soins, - Module 4 : L'Ergonomie, - Module 5 : La relation/communication, - Module 6 : L'hygiène des locaux hospitaliers, - Module 7 : La transmission des informations, - Module 8 : L'organisation du travail.

Commentaires sur la durée hebdomadaire Le parcours est personnalisable. Dans quelles conditions? Si vous avez un diplôme pour lequel une équivalence avec le DEAS est reconnue, vous effectuerez un parcours partiel, donc personnalisé.
Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Modularisé
Commentaires sur la durée hebdomadaire Les cours ont lieu au CFPBNA de 8h30 à 12h, puis de 13h à 16h30, du lundi au vendredi. En stage, les élèves sont amenés à suivre un planning spécifique au terrain de stage.

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'Etat d'aide-soignant - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

MON COMPTE
FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Environ 10000 postes se dégagent chaque année en France. Les recrutements dans les hôpitaux stagnent mais les besoins dans les établissements accueillant des personnes âgées augmentent. Après 3 ans d'exercice dans le secteur hospitalier ou médico-social, un aide-soignant peut se présenter au concours d'entrée à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
-----------------	--------------------	-------	------------------------	------------------	-----	-----------

00215407

du 04/01/2021 au
03/12/2021

Bordeaux (33)

CFPBNA . CENTRE
FORMATION
BORDEAUX NORD

MON
COMPTE
FORMATION

FPC

Contrat
pro